



Crédit de consommation octroyer alors que je n'ai rien demandé

Par **zayan**, le **10/03/2011** à **20:22**

Bonjour, je suis à la caisse d'épargne de brignais 69530. Le conseiller qui gère mon compte m'a octroyé un crédit de 7100€ en août 2009, alors que je n'avais rien demandé et surtout je n'ai jamais signé de contrat. Je ne surveillais pas mon compte à l'époque car j'étais constamment malade jusqu'à aujourd'hui où on m'a reconnu une maladie qui s'est aggravée avec le temps car les médecins n'arrivaient pas à donner un nom. J'ai une rectocolite ulcéro-hémorragique. Il est tout à fait normal que je rembourse ce crédit, j'ai demandé à ce que la banque prenne également sa part de responsabilité en diminuant le taux d'intérêt, car j'ai regroupé ce crédit avec un premier crédit pris en 2008 pour alléger les frais. J'ai demandé au mois de juin 2010 de voir ce fameux contrat, le directeur me signale au mois de novembre 2010 qu'il ne retrouve pas ce contrat qu'il n'y a rien dans leur archive. Aujourd'hui une conseillère m'appelle et me dit qu'il a trouvé le contrat. Vu que j'avais avisé le siège de mon cas la banque a délibérément fait un faux car je n'ai jamais rien signé. Ma question est la suivante : quel recours ai-je pour me protéger et me défendre ? merci de bien vouloir me répondre avec mes sincères salutations